



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CREUSE

Accusé de réception en préfecture
023-282309632-20170711-SP20170103-AR
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

**Arrêté portant ouverture de la session des sélections
professionnelles d'intégration au grade d'assistant d'enseignement
artistique principal de 2ème classe
Session 2017**
Organisée pour le compte du syndicat mixte du conservatoire
départemental Emile Goué

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse,
Monsieur Didier BARDET, Maire de FLEURAT,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à
l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction
publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions
relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et
obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II
du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire
et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction
publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions
relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements
réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la
fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de
ces agents ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Creuse en date du 18 mars 2013 ;

Vu la délibération du syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué ;

Vu la convention entre le Centre de Gestion et la collectivité,

ARRETE

Article 1 : Le Centre de gestion de la Creuse organise une commission de sélections
professionnelles d'intégration au grade d'assistant d'enseignement artistique
principal de 2ème classe en collaboration avec le syndicat mixte du conservatoire
départemental Emile Goué.

Article 2 : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du syndicat mixte
du conservatoire départemental Emile Goué fixe à 1 le nombre d'emploi ouvert à ce
grade.



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CREUSE

Accusé de réception en préfecture
023-282309632-20170711-SP20170103-AR
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

**Arrêté portant ouverture de la session des sélections
professionnelles d'intégration au grade d'assistant d'enseignement
artistique principal de 2ème classe
Session 2017**
Organisée pour le compte du syndicat mixte du conservatoire
départemental Emile Goué

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse,
Monsieur Didier BARDET, Maire de FLEURAT,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à
l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction
publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions
relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et
obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II
du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire
et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction
publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions
relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements
réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la
fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de
ces agents ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Creuse en date du 18 mars 2013 ;

Vu la délibération du syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué ;

Vu la convention entre le Centre de Gestion et la collectivité,

ARRETE

Article 1 : Le Centre de gestion de la Creuse organise une commission de sélections
professionnelles d'intégration au grade d'assistant d'enseignement artistique
principal de 2ème classe en collaboration avec le syndicat mixte du conservatoire
départemental Emile Goué.

Article 2 : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du syndicat mixte
du conservatoire départemental Emile Goué fixe à 1 le nombre d'emploi ouvert à ce
grade.

Article 3 : Inscriptions :

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet du Centre de gestion www.cdg23.fr ou à demander auprès des services administratifs de l'établissement. Il se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès. Le dossier comporte donc une lettre de candidature, un curriculum vitae et tout document complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres. Il comprend également une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de gestion de la Creuse pour faire acte de candidature.

Il appartient à l'autorité territoriale du syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures auprès de l'autorité territoriale pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixée au 8 septembre 2017.

Ces dossiers seront remis à la commission lors de la session, préalablement aux auditions des candidats concernés.

Article 4 : Cette commission est composée de :

- Monsieur Jean Claude DUGENEST, Vice-Président du Centre de Gestion, en tant que président de la Commission,
- Madame Jeanine PERRUCHET, en tant que personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion,
- Monsieur Bruno ADAM, agent de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

Article 5 : La commission se réunira le 21 septembre 2017 dans les locaux du Centre de gestion, Résidence Chabrières à Guéret.

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement au grade du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué procède à l'affichage de cette liste transmise par le CDG dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

Article 3 : Inscriptions :

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet du Centre de gestion www.cdg23.fr ou à demander auprès des services administratifs de l'établissement. Il se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès. Le dossier comporte donc une lettre de candidature, un curriculum vitae et tout document complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres. Il comprend également une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le Centre de gestion de la Creuse pour faire acte de candidature.

Il appartient à l'autorité territoriale du syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidatures auprès de l'autorité territoriale pour la participation à la sélection professionnelle d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixée au 8 septembre 2017.

Ces dossiers seront remis à la commission lors de la session, préalablement aux auditions des candidats concernés.

Article 4 : Cette commission est composée de :

- Monsieur Jean Claude DUGENEST, Vice-Président du Centre de Gestion, en tant que président de la Commission,
- Madame Jeanine PERRUCHET, en tant que personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de gestion,
- Monsieur Bruno ADAM, agent de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

Article 5 : La commission se réunira le 21 septembre 2017 dans les locaux du Centre de gestion, Résidence Chabrières à Guéret.

Article 6 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement au grade du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le syndicat mixte du conservatoire départemental Emile Goué procède à l'affichage de cette liste transmise par le CDG dans ses locaux et publie également cette liste sur son site internet, lorsqu'il existe.

Accusé de réception en préfecture
023-282309632-20170711-SP20170103-AR
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

Article 7:

Le Président du Centre de Gestion de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse.

Article 8 :

Le Président du Centre de Gestion de la Creuse :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Guéret le 11 juillet 2017
Le Président, Didier BARDET



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

Affiché au CDG le : 24/07/2017

Transmis au Représentant de l'État le : 24/07/2017

Accusé de réception en préfecture
023-282309632-20170711-SP20170103-AR
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

Article 7:

Le Président du Centre de Gestion de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse.

Article 8 :

Le Président du Centre de Gestion de la Creuse :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Guéret le 11 juillet 2017
Le Président, Didier BARDET



Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

Affiché au CDG le : 24/07/2017

Transmis au Représentant de l'État le : 24/07/2017